



**Convention internationale pour la protection des végétaux**  
Protéger les ressources végétales contre les organismes nuisibles

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

02  
2012

FRE

# Stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV



02  
2012

# Stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV

Ce document présente la stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV déclinée par domaines, approuvés à la cinquième session de la Commission des mesures phytosanitaires (2010), ainsi que le cadre logique et le plan de travail approuvés par la Commission à sa septième session en 2012. Le travail présenté ici a été préparé et révisé par des parties contractantes, organisations régionales de la protection des végétaux, donateurs, organisations internationales et experts phytosanitaires des sept régions de la FAO. Il présente également une définition communément admise des capacités phytosanitaires nationales.

Mars 2010, texte révisé en 2012

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de la FAO.

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande. La reproduction pour la revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins didactiques, pourra être soumise à des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org) ou au Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications, Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie.

© FAO 2013





# Table des matières

<b>Document conceptuel sur les capacités phytosanitaires nationales</b> .....	4
Introduction .....	4
Capacité phytosanitaire .....	4
<b>National Phytosanitary Capacity Development Strategy</b> .....	5
Introduction .....	5
Analyse de la situation .....	5
Strategy .....	6
Cadre logique .....	8
Tableau 1. Stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales (récapitulatif des domaines stratégiques avec présentation des objectifs) .....	8
Tableau 2. Cadre logique de la Stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV .....	10
<b>Plan de travail pour la Stratégie de la CIPV en matière de renforcement des capacités</b> .....	12
Tableau 3. Plan de travail de la CIPV pour le renforcement des capacités .....	13

# Document conceptuel sur les capacités phytosanitaires nationales

## Introduction

Le présent document vise à définir une conception commune de la « capacité phytosanitaire nationale ». Il jette les bases nécessaires à l'évaluation des acquis et des besoins en matière de capacités, ainsi qu'à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des actions de développement des capacités.

## Capacité phytosanitaire

Par « capacité phytosanitaire nationale », on entend :

« L'aptitude des individus, organisations et systèmes d'un pays à s'acquitter efficacement et durablement des fonctions nécessaires pour protéger les végétaux et produits végétaux des organismes nuisibles et pour faciliter le commerce, conformément à la CIPV. »

Les notions exposées ci-dessous complètent cette définition, qui s'applique à la capacité phytosanitaire nationale des parties contractantes et non contractantes.

- ◆ L'emploi des termes « individus, organisations et systèmes d'un pays » indique que l'on reconnaît que la capacité phytosanitaire nationale conjugue les connaissances et les fonctions de nombreuses entités au sein d'un pays, et pas seulement celles des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV).
  - ◆ L'emploi des termes « systèmes d'un pays », permet de préciser que la capacité nationale comprend l'aptitude des individus et des organisations à coopérer et à communiquer, à titre formel et informel. Cette coopération peut être nationale, régionale et internationale.
  - ◆ Les fonctions devant être exercées sont d'ordre technique, juridique et administratif, et concernent aussi la gestion. La notion de capacité englobe l'aptitude à acquérir et à utiliser des connaissances, des compétences et des outils adaptés à ces fonctions.
  - ◆ Chaque pays est doté de son propre degré de capacité, et il est reconnu que la capacité phytosanitaire n'est pas statique, mais qu'elle évolue dans le temps.
- ◆ La capacité phytosanitaire actuelle ou souhaitée est influencée par les grandes politiques d'intervention nationales et les obligations internationales qui peuvent ou non avoir directement trait aux considérations relatives à la santé des végétaux.
  - ◆ L'exécution durable des fonctions susvisées tient à de nombreux facteurs, notamment mais pas exclusivement :
    - un climat porteur au sein des pays, pouvant être caractérisé, par exemple, par des politiques autorisant l'évolution des activités ayant trait à la santé végétale et leur adaptation à des circonstances nouvelles; par des réglementations phytosanitaires qui contribuent au bon fonctionnement des ONPV; par la visibilité de la CIPV et une bonne compréhension de ses principes et de l'importance de sa mise en œuvre
    - des partenariats public-privé
    - des programmes visant à maintenir en poste le personnel
    - une action de mobilisation de ressources, y compris des mesures de recouvrement des coûts
    - un ou plusieurs plans d'activités viables de nature à protéger la santé des végétaux et leur commerce
    - un engagement national à soutenir la capacité phytosanitaire
  - ◆ La définition de la capacité phytosanitaire renvoie à l'aptitude à protéger les végétaux et les produits végétaux des organismes nuisibles. Cette aptitude à favoriser la biosécurité contribue par ailleurs à la réalisation des objectifs nationaux ou internationaux d'autres initiatives en rapport avec la protection de la biodiversité, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.
  - ◆ La définition de la capacité phytosanitaire nationale est alignée sur celle de la CIPV du fait de la référence à cette Convention.

# National Phytosanitary Capacity Development Strategy

## Introduction

Une stratégie désigne un plan d'action élaboré pour tendre vers une vision, ou une situation future souhaitée, qui se fonde de préférence sur une situation ou un point de départ existants. Elle facilite le processus de décision et fournit le cadre d'une action efficace.

### Cadre conceptuel

L'objectif est que les ONPV soient capables de pourvoir de manière efficace et durable aux besoins de leur pays en matière de protection des végétaux et de leurs produits et de facilitation du commerce.

Dans une telle situation, on s'attendrait à ce que :

- a toutes les parties contractantes mettent en œuvre les NIMP dont elles ont besoin;
- b toutes les parties contractantes s'acquittent de leurs obligations au titre de la CIPV;
- c la CIPV reflète les objectifs de tous ses membres;
- d la capacité phytosanitaire des parties contractantes évolue en fonction des circonstances;
- e les politiques tiennent compte des questions phytosanitaires;
- f il y ait une véritable coopération régionale.

## Analyse de la situation

L'analyse de la capacité actuelle des pays membres de la CIPV à mettre en œuvre la Convention et à s'acquitter de leurs obligations en leur qualité de membres de ladite Convention fournit la justification et le point de départ de la stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires. Plusieurs analyses de ce type ont été réalisées au cours des deux ou trois dernières années, pour des raisons diverses. Leurs conclusions donnent au moins une description partielle de la capacité actuelle des pays membres de la CIPV et de la capacité de la communauté de la CIPV dans son ensemble (qui englobe la CMP, le Secrétariat de la CIPV, les ONPV et les parties contractantes) à renforcer les capacités des membres de la Convention.

- ◆ L'évaluation indépendante des travaux de la Convention internationale pour la protection des végétaux et de ses arrangements institutionnels a permis d'analyser les activités d'assistance technique du Secrétariat de la CIPV, les décisions et le suivi des décisions de la première session de la CMP, et a formulé des recommandations sur l'assistance technique et le renforcement de la capacité phytosanitaire. Elle faisait notamment valoir qu'aucune priorité n'avait été définie au sujet des activités de renforcement des capacités engagées par le Secrétariat de la CIPV; que les effectifs du Secrétariat n'étaient pas suffisants pour exécuter des projets de PCT et assurer un suivi; que les maigres ressources du Secrétariat étaient affectées à des actions de renforcement des capacités ne relevant pas des activités de base de la CIPV; et que les bailleurs de fonds n'étaient guère impliqués dans les projets de renforcement des capacités. L'évaluation a recommandé que la CIPV ne prenne aucune part aux projets visant à renforcer la capacité phytosanitaire, sauf dans les activités de base, comme les ateliers de formation sur l'application des normes, la participation à ses réunions et l'appui au Portail phytosanitaire international. La CMP a rejeté cette recommandation et décidé d'élaborer une stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires.
- ◆ Le document de travail préparé par l'Organisation mondiale du commerce pour le Groupe de travail à composition non limitée sur le renforcement des capacités phytosanitaires nationales qui s'est réuni en 2008 a montré que les projets de protection des végétaux sont toujours les derniers de la liste des actions de formation bénéficiant d'un soutien financier. Il signalait également que la confidentialité des résultats de l'outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) limitait son utilité du point de vue de la coordination des activités de coopération technique.
- ◆ L'évaluation de l'outil d'ECP par le CAB-international a montré son utilité pour évaluer la

capacité phytosanitaire d'un pays, mais aussi qu'il présente plusieurs insuffisances et qu'il ne sert pas toujours de base pour l'élaboration des plans nationaux de développement.

- ◆ Le Groupe de travail à composition non limitée sur le renforcement des capacités phytosanitaires nationales (2008) a noté que :
  - la communication sur l'importance de la protection des végétaux est souvent très limitée dans les pays; les gouvernements nationaux se donnent parfois des politiques et des priorités qui ne vont pas dans le sens de l'objectif de prévention de la propagation des organismes nuisibles; les partenariats public-privé sont utiles, et même essentiels à la pérennité des programmes de protection des végétaux; les approches régionales donnent de bons résultats; il y a un besoin d'information concernant les organismes nuisibles nouveaux et les problèmes émergents dans ce domaine;
  - les expressions « protection des végétaux » et « quarantaine végétale » ne retiennent pas l'attention aussi efficacement que le terme « biosécurité »;
  - d'autres accords comme l'accord SPS ont des répercussions considérables sur le travail de la CIPV;
  - le manque de reconnaissance de la CIPV au plan international et des programmes de protection des végétaux à l'échelle des pays a créé le sentiment que ces questions n'ont guère d'importance; il est aussi à l'origine des faibles dotations en ressources et de la difficulté à en mobiliser, tant pour le Secrétariat que pour exécuter le programme de travail de la CIPV.
  
- ◆ Le Groupe de travail à composition non limitée sur le renforcement des capacités phytosanitaires nationales (2008) a reconnu que :
  - l'application des normes peut se révéler complexe dans la mesure où elle fait intervenir de nombreux domaines. Il y a actuellement un écart entre l'élaboration des normes et leur application;
  - le système d'examen et d'appui à la mise en œuvre qui a été proposé, notamment la création d'un centre d'assistance sur la CIPV, n'a aucunement progressé;

- les ORPV ne sont pas toutes de niveau égal, et les activités dont il est proposé de leur confier l'exécution ne seront pas toujours réalisées au niveau souhaité;
- il existe divers autres groupements géopolitiques qui présentent un intérêt pour la CIPV;
- la capacité des pays varie énormément. En conséquence, il n'y a pas de solution répondant à toutes les situations;
- le renforcement de la capacité phytosanitaire se poursuit, mais les initiatives existantes sont souvent mal coordonnées. Il faut être en mesure de repérer les lacunes et d'éviter les doubles emplois;
- le manque de ressources constitue un frein important au renforcement des capacités;
- l'insuffisance des compétences disponibles freine parfois l'élaboration et l'exécution des activités de renforcement des capacités.

- ◆ Le Groupe de travail à composition non limitée sur le renforcement des capacités phytosanitaires nationales (2009), qui s'est réuni en décembre 2009, a modifié la Stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales en vue de la présentation du nouveau texte à la cinquième session de la CMP.

## Strategy

La stratégie décrit les différents volets d'un cadre mondial comprenant des acteurs nationaux, régionaux et internationaux qui ont tous un rôle à jouer dans le renforcement des capacités des ONPV. La stratégie insiste sur le rôle clé des ONPV. Elle reconnaît néanmoins que les ONPV doivent être appuyées par plusieurs entités lorsque ces institutions nationales ont besoin d'être renforcées. La stratégie était initialement organisée en six domaines stratégiques. Par souci de clarté, et après examen du plan de travail en 2012, elle a été réorganisée selon les huit domaines suivants, avec mention de l'acteur principal pour chacun des domaines :

Code	Domaines stratégiques	Acteur principal	Acteurs secondaires
ST1	<p><b>1. Planification phytosanitaire nationale</b> L'objectif de ce domaine stratégique est d'améliorer la planification, la gestion et la direction des systèmes phytosanitaires nationaux. Les ONPV jouent un rôle essentiel dans la mesure où elles sont responsables de la préparation des plans nationaux d'action phytosanitaire.</p>	ONPV	Fournisseurs (nationaux, régionaux et internationaux) d'assistance technique
ST2	<p><b>2. Établissement des normes</b> L'objectif de ce domaine stratégique est d'améliorer la capacité des parties contractantes à participer au processus de normalisation de la CIPV. La CIPV joue le rôle de chef de file dans la mesure où elle est responsable de la gestion du processus et de l'aide fournie aux parties contractantes de la CIPV pour favoriser leur participation effective.</p>	CIPV	ONPV, ORPV, communautés économiques régionales (CER), etc.
ST3	<p><b>3. Mise en œuvre des normes</b> L'objectif de ce domaine stratégique est de permettre aux parties contractantes (et non contractantes) de mettre en œuvre les NIMP en fonction de leurs besoins. La variété des priorités nationales et des contraintes en termes de ressources selon les ONPV rend cette tâche d'autant plus ardue. La détermination de leurs besoins et la façon d'y répondre demeurent un défi. Le soutien dont bénéficient les ONPV de la part de leurs gouvernements respectifs pour renforcer leurs capacités est également très variable, notamment du fait de la place centrale qu'occupe l'agriculture dans les politiques nationales. La CIPV joue un rôle capital en tant que fournisseur d'assistance technique en mettant à disposition des ressources techniques visant à favoriser l'application de la Convention et de ses normes à l'échelle mondiale.</p>	ONPV	Tous types d'entités tierces ainsi que les fournisseurs (nationaux, régionaux et internationaux) d'assistance technique
ST4	<p><b>4. Coordination et communication</b> L'objectif de ce domaine stratégique est de garantir un renforcement coordonné de la capacité phytosanitaire pour répondre aux besoins. La CIPV joue un rôle central pour garantir que les actions de renforcement des capacités phytosanitaires répondent bien aux besoins identifiés par les ONPV et ORPV, que des liens appropriés sont établis avec les organisations donatrices et que les éventuelles opportunités de conseil et de coaching sont bien identifiées.</p>	CIPV	ONPV, fournisseurs d'assistance technique et tous types d'entités tierces (nationales, régionales et Internationales)
ST5	<p><b>5. Information sur les organismes nuisibles</b> L'objectif de ce domaine stratégique est d'améliorer la capacité des ONPV à fournir des informations sur les ravageurs des plantes. Dans certains cas, la fourniture de ce type d'informations est considérée comme une obligation des parties contractantes à la CIPV et, dans d'autres cas, elle vise à attirer l'attention sur les nouveaux problèmes d'ordre phytosanitaire.</p>	CIPV	ONPV, ORPV, CER, fournisseurs d'assistance technique, etc.
ST6	<p><b>6. Mobilisation des ressources (levée de fonds)</b> L'objectif de ce domaine stratégique est d'améliorer la capacité des ONPV à mobiliser des fonds pour garantir la durabilité de leurs programmes. La capacité propre à la CIPV à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des NIMP revêt une importance capitale dans le cadre de ce domaine stratégique. La promotion de la CIPV et des systèmes phytosanitaires nationaux qui entrent dans le domaine stratégique relatif à la promotion figurent parmi les principaux objectifs de la présente stratégie puisqu'ils constituent des outils clés pour mobiliser les ressources.</p>	ONPV	CIPV, ORPV, CER et donateurs, etc.
ST7	<p><b>7. Promotion</b> L'objectif de ce domaine stratégique est d'améliorer la capacité à promouvoir les systèmes phytosanitaires nationaux. Les ONPV ont pour défi de promouvoir leur rôle crucial à l'échelle nationale, notamment en matière de commerce, d'environnement et de sécurité alimentaire. Par ailleurs, le manque de visibilité internationale dont pâtit la CIPV pour faire connaître son importance et son intérêt en dehors de la CMP souligne la nécessité d'améliorer la promotion et la communication. La promotion de la CIPV et des systèmes phytosanitaires nationaux figurent parmi les principaux objectifs de la présente stratégie puisqu'ils constituent des outils clés pour mobiliser les ressources et établir clairement le rôle et la hiérarchie de la Convention.</p>	ONPV	CIPV, ORPV, CER, etc.
ST8	<p><b>8. Suivi et évaluation</b> L'objectif de ce domaine stratégique est de garantir que le renforcement des capacités phytosanitaires fasse l'objet d'un suivi actif et d'évaluations et que les enseignements qui s'en dégagent soient mis à profit. Il existe un écart considérable entre le connaissance de l'étendue de la mise en œuvre des NIMP et l'impact des actions de renforcement des capacités déployées par les fournisseurs d'assistance technique à travers le monde. Plusieurs ONPV, en particulier, ne disposent pas des outils nécessaires pour analyser leurs activités et ainsi promouvoir des politiques nationales appropriées, de nouvelles réglementations ou d'autres actions, étant dépourvues d'une méthodologie leur permettant d'évaluer leur impact sur une vaste gamme d'acteurs.</p>	ONPV	CIPV, ORPV, CER, etc.



Les domaines stratégiques énumérés ci-dessus peuvent être développés séparément ou combinés entre eux. Les domaines stratégiques 4, 6, 7, et 8 peuvent être considérés comme transversaux et sont souvent cités dans d'autres domaines stratégiques.

La mise en œuvre de la stratégie doit permettre la réalisation de la vision définie dans le présent document, à savoir faire en sorte que « les ONPV soient capables de pourvoir de manière efficace et durable aux besoins de leur pays en matière de protection des végétaux et de leurs produits et de facilitation du commerce ».

Le tableau 1 ci-après est un récapitulatif des divers éléments de la Stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales, révisés par le Groupe de travail d'experts sur le renforcement des capacités en vue de sa présentation à la septième session de la CMP en 2012.

## Cadre logique

La stratégie est affinée sous forme de cadres logiques et de plans de travail correspondant à chaque domaine stratégique.

Le tableau 2 qui suit présente le cadre logique de la stratégie par domaines, en indiquant l'impact/l'objectif d'ensemble ainsi que le résultat/la finalité pour chacun des domaines. Il présente également les indicateurs clés, les moyens de vérification et les risques/hypothèses.

Toutes les informations contenues dans le tableau sont particulièrement utiles aux ONPV dans l'élaboration de leurs plans d'action phytosanitaire nationaux ainsi qu'aux donateurs pour se faire une idée claire des effets directs escomptés sur le renforcement des capacités phytosanitaires nationales.

**Tableau 1. Stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales (récapitulatif des domaines stratégiques avec présentation des objectifs)**

Domaines stratégiques	Objectifs	Résultat attendu et finalité	Activités
1. Planification phytosanitaire nationale	Améliorer la planification, la gestion et la direction des systèmes phytosanitaires nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des méthodes et outils pour aider les pays à évaluer et à hiérarchiser leurs besoins phytosanitaires, y compris les analyses d'écart</li> <li>Appuyer la préparation des plans d'action phytosanitaire nationaux</li> <li>Aider à la préparation des projets pour donner suite aux priorités (législation, surveillance, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'outil ECP d'après les recommandations du CAB-international</li> <li>Étudier l'outil PVS (Performance, Vision et Stratégie) de l'OIE (et l'outil phytosanitaire PVS de l'IICA) et s'en servir de base pour une analyse d'écart plus complète des besoins phytosanitaires (incluant les parties prenantes; une étape d'examen collégial, etc.)</li> <li>Élaborer des outils et des lignes directrices pour la préparation des plans d'action phytosanitaire nationaux</li> <li>Favoriser les approches globales dans ces plans d'action nationaux</li> <li>Assurer le suivi de l'évaluation au moyen de la stratégie de renforcement de la capacité phytosanitaire nationale</li> </ul>
2. Établissement des normes	Améliorer la capacité des parties contractantes à participer aux activités de normalisation de la CIPV.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la participation effective des pays aux travaux de la CMP (et au processus d'établissement des normes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer la participation des pays aux réunions de la CMP</li> <li>Mettre au point un programme d'orientation destiné aux nouveaux délégués participant aux réunions de la CMP (juste avant leur tenue)</li> <li>Faciliter les discussions régionales sur les positions de la CMP (dans les différentes régions ou juste avant la tenue de la CMP) et la coordination pendant les réunions</li> <li>Maintenir les ateliers régionaux d'établissement des normes</li> <li>Encourager et appuyer la participation aux groupes de travail d'experts et aux groupes techniques</li> </ul>
3. Mise en œuvre des normes	Permettre aux parties contractantes (et non contractantes) de mettre en œuvre les NIMP en fonction de leurs besoins.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir et adopter le système d'examen et d'appui à la mise en œuvre des normes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formuler des lignes directrices/conseils pour l'application des normes</li> <li>Fournir un service d'assistance</li> <li>Produire des supports de formation, dispenser des actions de formation, et prévoir une évaluation par les participants aux ateliers</li> <li>Dresser la liste des spécialistes à même de faciliter la mise en œuvre des NIMP</li> <li>Mettre au point des outils de mise en commun des expériences</li> <li>Organiser des ateliers régionaux pour la préparation des projets de normes</li> <li>Élaborer et utiliser le questionnaire tel que proposé (Groupe de travail à composition non limitée sur un mécanisme de vérification de conformité, réunion de Kuching, 2007)</li> </ul>

Domaines stratégiques	Objectifs	Résultat attendu et finalité	Activités
4. Coordination et communication	Garantir un renforcement coordonné de la capacité phytosanitaire pour répondre aux besoins prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecter, rassembler et diffuser des informations sur les programmes de protection des végétaux ainsi que sur les projets et fournisseurs de renforcement des capacités existants</li> <li>Conseiller les pays et les bailleurs de fonds sur les synergies possibles et les actions envisageables</li> <li>Collaboration avec les partenaires (accords, initiatives, etc. de mise en œuvre et d'encadrement) – Projets du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce, missions de la Banque mondiale, des centres d'excellence phytosanitaire, etc.</li> <li>Créer un mécanisme pour mettre en relation les personnes offrant/ souhaitant un mentorat, un coaching ou une assistance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir précisément les informations à collecter et les entités concernées (pays, donateurs, par différents moyens de contact, tous les autres partenaires)</li> <li>Tirer profit des bases de données, des projets et des rapports des réunions de la CMP</li> <li>Utiliser les contacts existants pour élaborer de meilleurs programmes (bénéficiant aux ONPV)</li> <li>Maintenir les accords en vigueur</li> <li>Rechercher activement de nouvelles occasions de collaboration/contribution technique aux programmes d'autres entités</li> <li>Rallier les parties prenantes en convoquant un groupe consultatif international sur le renforcement des capacités phytosanitaires</li> <li>Créer un service semblable à celui utilisé pour les centres d'information sur les mesures sanitaires et phytosanitaires</li> </ul>
5. Information sur les organismes nuisibles	Améliorer la capacité des ONPV à fournir des informations sur les ravageurs des plantes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunir de la documentation sur la situation des organismes nuisibles dans le monde (problèmes récents), y compris sur les perspectives régionales (utilisation du rapport annuel comme outil de promotion)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de la présence d'organismes nuisibles à l'échelon national et régional, rapport sur ceux jugés préoccupants par la CMP.</li> <li>Autres rapports officiels du Secrétariat ou du Comité/ Conseil de la FAO tels que celui sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA)</li> <li>Mise en place de systèmes d'alerte précoce</li> </ul>
6. Mobilisation des ressources (levée de fonds)	Améliorer la capacité des ONPV à mobiliser des fonds.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer les besoins en ressources du Secrétariat de la CIPV pour le renforcement des capacités</li> <li>Évaluer les ressources dont dispose actuellement la CIPV pour appliquer la stratégie de renforcement des capacités (ressources ciblées, fonds fiduciaire, fonds secrets, assistance en nature)</li> <li>Aider les ONPV à lever des fonds pour les projets prioritaires</li> <li>Mobiliser d'autres moyens et s'assurer de la bonne utilisation des ressources</li> <li>Maintenir et développer les programmes de renforcement des capacités de la CIPV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer un document sur les besoins en effectifs en vue du renforcement des capacités pour la quatrième session de la CMP</li> <li>Lever des fonds (voir le document sur la mobilisation des ressources présentées au titre du point 13.6.6 de la quatrième session de la CMP)</li> <li>Recruter un fonctionnaire spécifiquement affecté à la recherche de financements</li> <li>Développement du poste de Secrétaire en vue de la levée de fonds</li> </ul>
7. Promotion	Améliorer la capacité à promouvoir les systèmes phytosanitaires nationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter les « principes de Paris » pour les activités de renforcement de la capacité phytosanitaire (engagement national, etc.)</li> <li>Aider les pays à intégrer des considérations phytosanitaires dans les politiques d'intervention et les stratégies de développement nationales</li> <li>Aider les autorités phytosanitaires à bien communiquer avec les autres institutions de leur pays ou d'ailleurs, et avec les organisations régionales</li> <li>Assurer une meilleure visibilité de la CIPV (et des problèmes phytosanitaires) chez les partenaires du développement</li> <li>Encourager l'adoption d'approches fondées sur les risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe de travail à composition non limitée/sous-groupe chargé de rédiger les principes en vue du renforcement efficace de la capacité phytosanitaire, qui seront soumis à la CMP pour approbation</li> <li>Le PSAT examine ces principes</li> <li>Les principes sont adoptés par la cinquième session de la CMP</li> <li>Conduire des activités de sensibilisation à l'intention des décideurs politiques</li> <li>Élaborer des modules de formation sur la bonne communication et la promotion à l'intention des autorités phytosanitaires</li> <li>Activités de communication de la CIPV (publications, produits de communication, films, etc.)</li> <li>Accès aux organes de gouvernance (notamment à la FAO mais aussi dans les CER); et aux ambassadeurs de bonne volonté et de la FAO pour atteindre les décideurs de haut niveau</li> </ul>
8. Suivi et évaluation	Suivre activement et évaluer le renforcement des capacités phytosanitaires et mettre à profit les enseignements qui s'en dégagent.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre au point des approches d'évaluation de l'efficacité des actions de renforcement de la capacité phytosanitaire (conformes aux « principes de Paris » et se rapportant à la stratégie de la CIPV)</li> <li>Assurer un suivi pour évaluer l'efficacité des activités de renforcement des capacités (examen et évaluation)</li> <li>Assurer le suivi et l'amélioration permanente des programmes de renforcement des capacités de la CIPV</li> <li>Créer un « label de qualité » de la CIPV pour les programmes de renforcement des capacités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer de la participation de toutes les parties concernées (notamment en créant des réseaux pour favoriser la pérennité des actions entreprises, associer les universités, les partenariats public-privé, etc.)</li> <li>Se rattacher à d'autres initiatives nationales</li> <li>Créer, tester et adopter les critères du « label de qualité »</li> <li>Assurer sa promotion auprès des donateurs et des pays</li> </ul>

**Tableau 2. Cadre logique de la Stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV**

Impact/objectif	Indicateurs clés	Moyens de vérification	Hypothèses/risques
Coopération entre les États afin de protéger les ressources végétales naturelles et cultivées contre l'introduction et la dissémination des organismes nuisibles aux plantes, en réduisant au minimum toute entrave à la circulation internationale des personnes et des biens	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduction du nombre absolu de personnes souffrant de la faim</li> <li>2. Augmentation de la production vivrière</li> <li>3. Gestion et utilisation durables des ressources naturelles</li> </ol>	Indices de la pauvreté et de la faim dans le monde (Banque mondiale, FAOSTAT, etc.)	La crise économique mondiale continue de détourner des ressources de l'aide à la productivité agricole dans les pays en développement
Résultat/finalité	Indicateurs clés	Moyens de vérification	Hypothèses/risques
Permettre aux ONPV de répondre de manière efficace et durable aux besoins de leur pays en matière de protection des végétaux et des produits végétaux, et de facilitation du commerce	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de normes de la CIPV mises en œuvre par pays</li> <li>2. Évolution des capacités phytosanitaires en fonction des circonstances</li> <li>3. Nombre de parties contractantes ayant intégré les questions phytosanitaires dans des politiques phytosanitaires nationales</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Données du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre; rapports des ORPV; rapports des ONPV</li> <li>2. Données d'ECP; rapports annuels des ONPV; rapports des ORPV; rapports d'évaluations indépendantes.</li> <li>3. Rapports d'examen des politiques</li> </ol>	Les conflits mondiaux, les catastrophes naturelles et les effets combinés, au niveau national, de la crise économique mondiale entraînent la réaffectation des fonds des ONPV à d'autres fins
Résultats	Indicateurs clés	Moyens de vérification	Hypothèses/risques
1. La planification, la gestion et la direction des systèmes phytosanitaires nationaux sont améliorées.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Utilisation de l'outil d'ECP</li> <li>2. Stratégies ou plans d'action nationaux approuvés</li> <li>3. Nombre de parties contractantes dont les responsables ont été formés aux meilleures pratiques de gestion</li> <li>4. Nombre de plans d'intervention d'urgence élaborés par les parties contractantes pour lutter contre des organismes nuisibles</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Données d'ECP; rapports annuels des ONPV; rapports des ORPV; rapports d'évaluations indépendantes.</li> <li>2. Données du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre; rapports des ORPV; rapports des ONPV</li> </ol>	La CIPV et ses partenaires peuvent élaborer des outils, mais les ONPV risquent de ne pas être en mesure de s'en servir, ou de ne pas disposer localement de l'assistance nécessaire pour les appliquer.
2. Amélioration de la capacité des parties contractantes à participer à l'établissement des normes de la CIPV.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de parties contractantes présentes aux sessions de la CMP et aux réunions clés de la CIPV</li> <li>2. Volume des retours d'information en provenance des parties contractantes après les réunions</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Données du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre; rapports des ORPV; rapports des CER et d'autres partenaires</li> <li>2. Comptes rendus de réunion de la CIPV; rapports sur les informations recueillies lors des projections</li> </ol>	Les États ne fournissent pas les fonds nécessaires à la participation à ces activités
3. Les activités coordonnées de renforcement des capacités phytosanitaires répondent aux besoins prioritaires.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de projets coordonnés aux niveaux mondial, régional et national mis en œuvre chaque année</li> <li>2. Nombre de mécanismes de coordination fonctionnelle déclarés comme ayant été mis en œuvre par les parties contractantes</li> <li>3. Nombre de réunions interorganisations (donateurs, fournisseurs d'assistance technique, CER, etc.) tenues chaque année pour s'occuper des questions phytosanitaires aux échelons mondial, régional et national</li> <li>4. Degré de satisfaction des parties contractantes quant au support fourni par le service d'assistance de la CIPV</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Données du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre; rapports de la CIPV et de ses partenaires</li> <li>2. Rapports sur les informations recueillies lors des prospections ciblées</li> <li>3. Données d'ECP; rapports annuels des ONPV; rapports de vérification des comptes; rapports d'évaluations indépendantes.</li> <li>4. Données du service d'assistance de la CIPV.</li> <li>5. Données provenant de la base de données des projets et des activités de la CIPV</li> </ol>	Pris par d'autres priorités ou appliquant d'autres politiques, les partenaires passent outre à la nécessité de coordonner les activités et continuent de mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités, ce qui se traduit par des doubles emplois dans les travaux et les ressources.

Résultats	Indicateurs clés	Moyens de vérification	Hypothèses/risques
4. La capacité à fournir des informations sur les organismes nuisibles est améliorée.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taux de communication de signalements d'organismes nuisibles par les parties contractantes et les ORPV par l'intermédiaire du portail de la CIPV</li> <li>2. Nombre de laboratoires de diagnostic fonctionnel aux niveaux régional ou national déclarés par les parties contractantes et les ORPV</li> <li>3. Taux de variation du nombre de spécimens d'organismes nuisibles figurant dans les collections nationales</li> <li>4. Nombre de signalements d'organismes nuisibles effectués par l'intermédiaire des mécanismes d'alerte précoce</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Données du PPI; rapports de la CIPV et de ses partenaires</li> <li>2. Rapports sur les informations recueillies lors des prospections ciblées</li> <li>3. Données d'ECP; rapports annuels des ONPV; rapports de vérification des comptes; rapports d'évaluations indépendantes</li> </ol>	Les ONPV refusent de communiquer la situation des organismes nuisibles par crainte de mesures de rétorsion telles que des interdictions ou des restrictions des échanges commerciaux
5. La capacité à mobiliser des fonds est améliorée.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de réunions interorganisations (donateurs, fournisseurs d'assistance technique, CER, etc.) tenues chaque année en vue de mobiliser des fonds pour s'occuper des questions phytosanitaires aux échelons mondial, régional et national</li> <li>2. Variation du soutien budgétaire à la CIPV par rapport aux années précédentes</li> <li>3. Degré d'autosuffisance des ONPV des parties contractantes</li> <li>4. Variation du soutien budgétaire aux ONPV par rapport aux années précédentes</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Données du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre; rapports de la CIPV et de ses partenaires</li> <li>2. Rapports sur les informations recueillies lors des prospections ciblées</li> <li>3. Données d'ECP; rapports annuels des ONPV; rapports de vérification des comptes; rapports d'évaluations indépendantes</li> <li>4. Données provenant de la base de données des projets et des activités de la CIPV</li> <li>5. Rapports financiers des partenaires</li> </ol>	L'aide au développement agricole est réduite ou des fonds sont réaffectés à d'autres priorités nouvellement apparues.
6. La capacité de promouvoir les systèmes phytosanitaires nationaux est améliorée	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de politiques et de lois élaborées, mises à jour ou appliquées aux échelons régional et national et intégrant des questions phytosanitaires.</li> <li>2. Nombre de directives, documents, supports de formation et autres matériels élaborés et utilisés aux échelons mondial, régional et national à des fins de promotion</li> <li>3. Niveau de participation aux formations mondiales, régionales et nationales destinées aux décideurs publics, hauts fonctionnaires et parties prenantes appartenant au secteur privé, et niveau des investissements dans ces formations</li> <li>4. Nombre de partenariats public-privé déclarés par les parties contractantes</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Données du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre; rapports de la CIPV et de ses partenaires</li> <li>2. Rapports sur les informations recueillies lors des prospections ciblées</li> <li>3. Données d'ECP; rapports annuels des ONPV; rapports de vérification des comptes; rapports d'évaluations indépendantes.</li> <li>4. Données provenant de la base de données des projets et des activités de la CIPV;</li> <li>5. Rapports financiers des partenaires</li> </ol>	La dynamique mouvante des politiques (incidence des élections nationales sur l'ONPV et au sein des structures gouvernementales), en particulier dans les pays en développement, peut limiter l'impact à court terme du programme.
7. Le renforcement des capacités fait l'objet d'un suivi actif et d'évaluations, et les enseignements qui s'en dégagent sont mis à profit	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Niveau d'utilisation des méthodes de suivi et d'évaluation par les parties contractantes</li> <li>2. Nombre et type des examens réalisés par les parties contractantes, les ORPV et d'autres organismes responsables des questions phytosanitaires</li> <li>3. Nombre de prix d'excellence remis par la CIPV</li> <li>4. Stratégie mondiale de la CIPV en matière de renforcement des capacités mise à jour tous les six ans</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Données du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre; rapports des ORPV; rapports des CER et d'autres partenaires</li> <li>2. Rapports de la CIPV; rapports sur les informations recueillies lors des prospections</li> <li>3. Rapports annuels des ONPV; rapports de vérification des comptes; rapports d'évaluations indépendantes.</li> <li>4. Données de suivi et d'évaluation de la CIPV</li> <li>5. Données provenant de la base de données des projets et des activités de la CIPV</li> </ol>	Les données de niveau national pourraient ne pas être communiquées de bon gré par crainte de l'incidence que ces informations sont susceptibles d'avoir sur les débouchés commerciaux de certains pays.



## Plan de travail pour la Stratégie de la CIPV en matière de renforcement des capacités

Le plan de travail sur la stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV (destiné aux parties contractantes de la CIPV, au Secrétariat et à d'autres organisations) est un document détaillé et utile approuvé par la CMP à sa septième session (2012), après révision par le Groupe de travail d'experts sur le renforcement des capacités. Une fois les améliorations apportées, il a été reconnu que le plan de travail opérationnel était évolutif et théorique et que sa réalisation demanderait plusieurs années.

On a également considéré que ce document était de nature stratégique, et non opérationnelle, et qu'il serait utile pour présenter aux États et aux donateurs les options et priorités d'investissement dans le renforcement des capacités phytosanitaires, mais pas la valeur supposée des activités.

Dans certains domaines, le Secrétariat joue le rôle de chef de file, tandis que dans d'autres, comme la planification de l'action phytosanitaire nationale, il assume davantage un rôle de soutien ou d'assistance dans des activités dirigées par une autre partie prenante.

Le tableau 3 présente le Plan de travail de la CIPV pour le renforcement des capacités organisé par activités, résultats et activités secondaires, pour une période estimée à six ans.

Par souci de clarté, chaque ligne renvoie à une activité secondaire référencée par un code composé de trois éléments (par ex., ST2/O1/A1.1) qui indiquent l'objectif stratégique, le numéro du résultat dans l'objectif en question, l'activité et la l'activité secondaire.

Le contenu du tableau est très utile pour déterminer les entités responsables et soutenir toutes les activités visant à mettre en œuvre la stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV, en suggérant aux ONPV, à la CIPV et aux autres organisations des possibilités de financement à explorer et en proposant des commentaires et des notes sur l'application pratique des activités secondaires.

Tableau 3. Plan de travail de la CIPV pour le renforcement des capacités

Domaine stratégique n° 1 : Planification et gestion des systèmes phytosanitaires nationaux						
Numéro d'activité	Résultat	Activités secondaires	Entité responsable	Appuyée par	Possibilités de financement	Notes/commentaires
ST1/01/A1.1	1. Outils et processus adaptés à la planification des systèmes phytosanitaires.	Recenser et examiner les outils d'évaluation des capacités des systèmes phytosanitaires	Secrétariat de la CIPV	ONPV, ORPV	Secrétariat de la CIPV, FAO-PCT, donateurs	Les projets financés par les donateurs comprennent des projets bilatéraux, multilatéraux, régionaux et sous-régionaux
ST1/01/A1.2		Élaborer des outils adaptés à leur destination ou modifier des outils existants	Secrétariat de la CIPV	ONPV, ORPV	Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs	Les autres activités dépendent des outils qui sont élaborés ou modifiés
ST1/01/A1.3		Élaborer les supports de formation de base de la CIPV	CIPV	ONPV, ORPV	Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs	Les autres activités dépendent des outils qui sont élaborés ou modifiés
ST1/02/A2.1	2. Les compétences essentielles sont disponibles dans le système phytosanitaire national pour assurer la planification et la gestion à l'échelon national et guider les ONPV.	Mener des discussions sur les politiques régionales ou nationales, notamment sur la planification, la gestion et l'orientation des activités des ONPV conformément à leur mandat	ORPV	ONPV, Secrétariat de la CIPV et autres entités	ORPV, États, Secrétariat de la CIPV, FAO-PCT, donateurs et autres entités	Activités nationales fondées sur les besoins et les priorités
ST1/02/A2.2		Assurer des formations (gestion de projet, rédaction de propositions, administration et gestion, fourniture d'orientations, élaboration de programmes de formation du personnel)	ONPV	Secrétariat de la CIPV, ORPV, FANDC	États, Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs et autres entités	Activités nationales fondées sur les besoins et les priorités
ST1/02/A2.3		Entreprendre un état des lieux des impératifs de planification et de gestion dans le système phytosanitaire national, y compris en ce qui concerne la participation des parties prenantes	ONPV	ORPV, Secrétariat de la CIPV	États, Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs	Activités nationales fondées sur les besoins et les priorités
ST1/02/A2.4		Créer des possibilités de mentorat pour étayer la planification et la gestion des systèmes phytosanitaires nationaux	ONPV	ORPV, Secrétariat de la CIPV, FANDC et autres entités	États, Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs	Activités nationales fondées sur les besoins et les priorités
ST1/03/A3.1	3. Les meilleures pratiques en matière de plans nationaux d'action phytosanitaire sont définies.	Élaborer des plans nationaux d'action phytosanitaire et planifier les ressources humaines et les successions	ONPV	ORPV, autres entités, Secrétariat de la CIPV	États, Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs	Activités nationales fondées sur les besoins et les priorités
ST1/03/A3.2		Élaborer des plans nationaux d'intervention en cas d'urgence pour les organismes nuisibles réglementés, en intégrant les plans du même type établis à l'échelon régional, s'il en existe	ONPV	ORPV, autres entités, Secrétariat de la CIPV	États, Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs	Activités nationales fondées sur les besoins et les priorités

Domaine stratégique n° 2 : Participation à l'établissement des normes

Numéro d'activité	Résultat	Activités secondaires	Entité responsable	Appuyée par	Possibilités de financement	Notes/Commentaires
ST2/O1/A1.1	1. La coordination régionale des contributions aux processus d'établissement des normes est renforcée	Les ORPV coordonnent les discussions en vue d'organiser des ateliers sur les projets de normes, les nouveaux sujets, les spécifications et la préparation des sessions de la CMP	ORPV	Secrétariat de la CIPV, CER, autres organisations d'intégration	FAO, donateurs, Secrétariat de la CIPV	
ST2/O1/A1.2		Former le personnel des ORPV et les experts régionaux afin de leur permettre de participer à toutes les étapes du processus d'établissement des normes (sujets, spécifications, représentation dans le Comité des normes [CN] et dans d'autres organes techniques, projets de normes, par ex.)	Secrétariat de la CIPV	ORPV, experts	Secrétariat de la CIPV, FAO, donateurs, ORPV	
ST2/O1/A1.3		Former le personnel des ORPV et les experts régionaux à l'animation/la coordination des réunions d'établissement des normes	Secrétariat de la CIPV	ORPV, experts	Secrétariat de la CIPV, FAO, donateurs, ORPV	Activité liée aux ateliers budgétés assurés par la CIPV. Cette dépense correspond au coût d'une journée supplémentaire, qui s'ajoute à une réunion normale de cinq jours
ST2/O2/A2.1	2. La participation des parties prenantes à l'échelon national est plus active	Organiser des discussions entre différentes parties prenantes, des forums, des formations, des ateliers, des webinaires sur les projets de NIMP, les nouveaux sujets, les spécifications, la CMP, etc	ONPV	ORPV, CER, autres organisations, Secrétariat de la CIPV, FAO	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	
ST2/O3/A3.1	3. La qualité de la participation des parties contractantes est meilleure	Organiser un programme d'orientation pour les nouveaux délégués de la CMP	Secrétariat de la CIPV	ORPV, FAO	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	Réunion de quelques heures avant le début de la session de la CMP
ST2/O3/A3.2		Organiser un accompagnement/coaching/mentorat des nouveaux membres des organes subsidiaires de la CIPV	Secrétariat de la CIPV	ORPV, FAO	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	Réunion de quelques heures avant le début de la réunion de l'organe subsidiaire (Bureau, PSAT, CN, etc.)
ST2/O3/A3.3		Apporter un soutien en vue des participations à des groupes de travail d'experts et groupes techniques (2 normes techniques par an au maximum)	Secrétariat de la CIPV	ORPV, ONPV	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	Uniquement dans le cas de normes techniques pour lesquelles les membres d'un groupe de travail d'experts ou d'un groupe technique ont besoin d'une vue d'ensemble du sujet traité
ST2/O3/A3.4		Mener des examens approfondis des projets de NIMP avec toutes les parties prenantes	ONPV	ORPV	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	
		Examiner les projets de normes à l'échelon national	ONPV	ORPV, CER et autres organisations		
		Examiner les projets de normes à l'échelon régional	ORPV	ONPV		
ST2/O3/A3.5		Amener les pouvoirs publics à engager les ressources humaines et financières nécessaires pour permettre à l'ONPV de participer au processus d'établissement des normes et d'officialiser ses engagements à l'aide des instruments prévus à cet effet	ONPV	ORPV, CER et autres organisations	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	Cette activité peut être combinée à d'autres ateliers ou être menée séparément
ST2/O3/A3.6		Suivi et évaluation	CMP	ONPV, ORPV, Secrétariat de la CIPV, donateurs	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	
		Rapports annuels				
		Examen à mi-parcours				
		Évaluation externe				







Domaine stratégique n° 3 : Mise en œuvre des normes						
Numéro d'activité	Résultat	Activités secondaires	Entité responsable	Appuyée par	Possibilités de financement	Notes/commentaires
ST3/O2/A2.2		Mobilize resources for implementation of standards	ONPV		ONPV, ORPV, donateurs, Secrétariat de la CIPV, FAO	
ST3/O2/A2.3		Élaborer du matériel de promotion	Secrétariat de la CIPV/FAO	ORPV, CER et autres organisations, PSAT	ONPV, donateurs, FANDC, ORPV, CER et autres organisations, Secrétariat de la CIPV	Programme continu, qui reprend tous les aspects de la stratégie de renforcement des capacités
		Promouvoir et communiquer	ONPV			
		Élaborer du matériel de communication	Secrétariat de la CIPV/FAO	ORPV, CER et autres organisations, PSAT		
		Élaborer des outils de planification pour les NIMP sélectionnées par les ONPV	Secrétariat de la CIPV/FAO	ORPV, CER et autres organisations		
		Planifier les ressources	ONPV	ORPV, CER et autres organisations, PSAT		
		Dotation en personnel	ONPV			
		Contributions de contrepartie	Secrétariat de la CIPV	ORPV, CER et autres organisations		
		Mentorat (voir activité 2.2)	ONPV	ORPV, CER et autres organisations, Secrétariat de la CIPV		
		Mettre en œuvre le programme du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre	Secrétariat de la CIPV	ORPV, ONPV, CER et autres organisations		

Domaine stratégique n° 4 : Communication et coordination						
Numéro d'activité	Résultat	Activités secondaires	Entité responsable	Appuyée par	Possibilités de financement	Notes/Commentaires
ST4/O1/A1	Les informations et ressources des organes internationaux, régionaux et nationaux sont recensées, gérées et coordonnées.	Établir un point de référence	CIPV et ORPV	ONPV et ORPV	Donateurs	
ST4/O1/A1.1		Créer un système de TIC accessible aux donateurs et aux destinataires et offrant un accès général limité	CIPV	ONPV et ORPV	Donateurs	
ST4/O1/A1.2		Élaborer et mener une étude périodique sur les programmes de renforcement des capacités afin d'alimenter le système	CIPV	ONPV et ORPV	Donateurs	
ST4/O1/A1.3		Former les utilisateurs au fonctionnement du système.	CIPV	ONPV et ORPV	Donateurs	
ST4/O2/A2.1	Les méthodes et voies de communication sont utilisées	Mettre en place un service d'assistance doté des moyens nécessaires pour faciliter et gérer les partenariats entre donateurs et destinataires	CIPV	ONPV et ORPV	Donateurs	Calculé dans le programme du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre
ST4/O2/A2.2		Encourager lors de chaque session de la CMP l'utilisation du service d'assistance	CMP	ONPV et ORPV	Donateurs	
ST4/O3/A3.2	Le mécanisme de coordination et les effets de synergie sont exploités	Communiquer (parties contractantes ou ORPV) des informations à la CIPV sur les projets en cours ou prévus dans les pays membres	ORPV	ONPV et ORPV	Donateurs	
ST4/O4/A4.1	Les compétences nécessaires à la mobilisation et à la gestion des ressources sont identifiées	Mécanisme national de mise en réseau établi	ORPV	ONPV et ORPV	Donateurs	L'activité initiale de renforcement des capacités nécessitera peut-être l'intervention de la CIPV pour décrire les éléments nécessaires – déplacements régionaux
ST4/O4/A4.2	et soutenues par l'intermédiaire du plan national d'action phytosanitaire	Mettre en place un Comité national de coordination (mesures sanitaires et phytosanitaires/biosécurité/facilitation des échanges commerciaux, etc.) pour faire participer d'autres ministères/départements à des activités de coopération susceptibles de renforcer les actions dans le domaine de la santé végétale	ORPV	ONPV et ORPV	Donateurs	L'activité initiale de renforcement des capacités nécessitera peut-être l'intervention de la CIPV pour décrire les éléments nécessaires – déplacements régionaux
ST4/O4/A5.1		Créer des liens entre et au sein d'autres organisations régionales et multinationales	CIPV/ ORPV	ONPV et ORPV	Donantes	Cinq conférences des donateurs organisées à l'échelle régionale, pour un coût moyen de 75 000 USD

Domaine stratégique n° 5 : Information sur les organismes nuisibles

Numéro d'activité	Résultat	Activités secondaires	Entité responsable	Appuyée par	Possibilités de financement	Notes/commentaires
ST5/O1/A1	Les parties contractantes ont mis à jour les listes des organismes nuisibles réglementés et signalent rapidement les apparitions de foyers d'organismes nuisibles réglementés.	Procéder à une analyse des écarts pour déterminer les besoins en termes de surveillance, de diagnostic, de collections de référence, de systèmes d'information, etc.	CIPV	CIPV/ORPV/ONPV et autres organisations	Donateurs	
ST5/O2/A2	Les données sur les organismes nuisibles sont analysées, fournissant notamment une alerte précoce pour la gestion des risques, l'accès aux marchés et l'analyse des risques.	Activités de planification nationale liées à la surveillance, au diagnostic et aux activités connexes qui sous-tendent la sécurité alimentaire	ONPV	CIPV/ORPV/autres organisations	Donateurs	Cette composante est intégrée dans de nombreux projets de coopération
ST5/O/A3.1		Améliorer les compétences en matière de surveillance par la formation, en particulier l'application pratique	ONPV	ORPV, Secrétariat de la CIPV, fournisseurs d'assistance technique	Donateurs	80 pays recevraient 400 000 USD chacun sur 2 ans.
ST5/O/A3.2		Mettre en place une assistance au diagnostic spécialisé au niveau régional	ORPV	ONPV/CIPV	Donateurs	Prise en compte comme une activité continue sur la durée de vie du projet.
ST5/O/A4.1		Améliorer les capacités de diagnostic par la création d'une infrastructure de laboratoire	ONPV	ONPV/ORPV/CIPV	Donateurs	Besoins établis sur la base de l'analyse des écarts et de l'examen à mi-parcours Hypothèse : 80 pays recevraient 500 000
ST5/O/A4.2		Améliorer les capacités de diagnostic par la fourniture d'outils de diagnostic	Donateurs	ONPV/ORPV/CIPV	Donateurs	Ces outils comprendront le matériel taxonomique de référence, sous forme électronique ou autre
ST5/O/A4.3		Améliorer les capacités de diagnostic par une plus large mise en réseau	CIPV	ORPV/ONPV	Donateurs	L'idée est d'établir un réseau, des répertoires de spécialistes, etc.
ST5/O/A4.4		Améliorer les collections de référence ainsi que les installations physiques et les protocoles de conservation associés	ONPV	ORPV/CIPV	Donateurs	Activité liée à l'analyse des écarts, et revisitée régulièrement
ST5/O/A4.5		Confirmer l'identification des spécimens afin d'aider à la constitution des collections de référence et à l'alerte précoce pour la gestion des risques, l'accès aux marchés et l'analyse des risques	ONPV	ORPV, CIPV	Donateurs	
ST5/O/A5.1		Créer et déployer des systèmes d'information au niveau national. Fournir des informations sur les organismes nuisibles aux ONPV à l'aide des mécanismes créés	ONPV	CIPV/ORPV	Donateurs	
ST5/O/A5.2		Dispenser une formation à la compilation des informations sur les organismes nuisibles et à la gestion des systèmes d'information fournis aux acteurs nationaux, y compris les ONPV	ONPV	CIPV/ORPV	Donateurs	

ST5/O/A5.3.	Saisir les données	ONPV	Donateurs	
ST5/O/A6.1	La capacité de fournir des informations sur les organismes nuisibles des plantes est renforcée	ONPV/ ORPV	CIPV	Cette activité dépend de la complexité des tâches à réaliser
ST5/O1/A7	Analyser les informations sur les organismes nuisibles; émettre des signalements et des alertes précoces	ONPV	CIPV/ORPV/ONPV	Donateurs
ST5/O/A8	Intégrer le matériel relatif à la CIPV dans les programmes nationaux de formation de l'enseignement supérieur et professionnel	ONPV	CIPV/ORPV	Donateurs
<b>Domaine stratégique n° 6 : Mobilisation des ressources (levée de fonds)</b>				
Numéro d'activité	Résultat	Entité responsable	Appuyée par	Possibilités de financement
ST6/O1/A1.1	La capacité à mobiliser les donateurs à tous les niveaux est renforcée	Secrétariat de la CIPV	ONPV, ORPV	Secrétariat de la CIPV, donateurs
ST6/O1/A1.2	Coordonner et optimiser l'efficacité des fonds disponibles auprès de diverses sources.	FANDC, Secrétariat de la CIPV	ONPV, ORPV, CER, donateurs	Secrétariat de la CIPV, ORPV, fonds fiduciaires, donateurs
ST6/O1/A1.3	Élaborer, à l'intention des ONPV, les directives à suivre pour mobiliser les donateurs	Secrétariat de la CIPV	ONPV, ORPV	Secrétariat de la CIPV, ORPV, donateurs
ST6/O1/A1.4	Élaborer, à l'intention des donateurs, les recommandations applicables à l'octroi d'un soutien financier	Secrétariat de la CIPV	ONPV, ORPV	États, Secrétariat de la CIPV, ORPV, donateurs
ST6/O1/A1.5	Embaucher un collecteur de fonds à temps complet dans le Secrétariat de la CIPV	Secrétariat de la CIPV	ONPV, ORPV, FAO et autres entités	Fonds fiduciaires, Secrétariat de la CIPV, donateurs Ressources en personnel partagées avec d'autres domaines d'activité de la CIPV
ST6/O2/A1.6	Organiser (CIPV) des réunions avec les donateurs (en parallèle avec la session de la CMP, par exemple)	Secrétariat de la CIPV	ONPV, ORPV	Fonds fiduciaires, Secrétariat de la CIPV, donateurs
ST6/O2/A2.1	La capacité à mobiliser des fonds à partir de sources nationales est renforcée.	ONPV	Secrétariat de la CIPV, ORPV	États, Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs Les activités nationales seront fonction des besoins et le coût est examiné dans les activités ST1
ST6/O2/A2.2	Élaborer un mécanisme préservant la viabilité des opérations d'une ONPV, notamment des modèles de partage et de recouvrement des coûts et des modèles utilisateur-payeur	ONPV	Secrétariat de la CIPV, ORPV, parties prenantes nationales	États, Secrétariat de la CIPV, ORPV, utilisateurs finaux nationaux des services phytosanitaires, donateurs Les activités nationales seront fonction des besoins et des priorités, et le coût est examiné dans les activités ST1
ST6/O2/A2.3	Déterminer et rechercher (direction de l'ONPV) le niveau de financement approprié par la voie des procédures budgétaires nationales	ONPV	Parties prenantes nationales	Secrétariat de la CIPV, ORPV, utilisateurs finaux nationaux des services phytosanitaires, donateurs Les activités nationales seront fonction des besoins et le coût est examiné dans les activités ST1

Domaine stratégique n° 7 : Promotion

Numéro d'activité	Résultat	Activités secondaires	Entité responsable	Appuyée par	Possibilités de financement	Notes/commentaires
ST7/O1/A1.1	La participation de l'ONPV à la formulation des politiques nationales pertinentes est plus active	Élaborer des supports de formation; dispenser des formations; évaluer l'impact des formations sur les politiques	Organisations nationales	FAO, Secrétariat de la CIPV, ORPV/CER et autres organisations	FIDA, FAO, Banque mondiale, ONPV	
ST7/O1/A1.2		Établir un mentorat national et régional	ONPV/ ORPV	Secrétariat de la CIPV	ONPV/ORPV	Seuls les coûts de personnel du Secrétariat de la CIPV et de l'ORPV sont chiffrés
ST7/O1/A1.3		Mener une étude des documents de politique générale afin de déterminer leurs incidences possibles sur le système phytosanitaire	ORPV/CER et autres organisations	FAO	ORPV, CER et autres organisations, FIDA, FAO, Banque mondiale, ONPV	
ST7/O2/A2.2	Les ONPV sont mieux armées pour défendre leurs propres besoins de renforcement des capacités	Élaborer des directives relatives au renforcement des capacités phytosanitaires conformément aux Principes de Paris	Secrétariat de la CIPV	FAO, NPPOs, RPPOs	FANDC, FAO, Banque mondiale	
ST7/O3/A3.1	La capacité des ONPV à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication/ promotion est renforcée	Élaborer des supports de formation  Dispenser des formations  Évaluer l'impact des formations	Secrétariat de la CIPV  ORPV, CER et autres organisations  ONPV	FAO  Expert/NPPO/IPPC Sec  Experts	FAO, Banque mondiale, FIDA    	
ST7/O3/A3.2		Améliorer les compétences en communication des responsables des ONPV pour leur permettre de convaincre les hauts fonctionnaires de l'État, y compris les décideurs publics	ONPV	ORPV/CER et autres organisations/FAO	ONPV/FAO, Banque mondiale, ORPV, CER et autres organisations	
ST7/O4/A4.1	La capacité de coordonner les parties prenantes nationales est renforcée	Mobiliser des parties prenantes et ONG travaillant dans cette branche d'activité et d'autres parties prenantes et ONG du secteur privé	ONPV	ORPV/CER et autres organisations	Secteur privé, ONPV, ORPV, CER et autres organisations	
ST7/O4/A4.2		Formaliser les liens réguliers – travailler au rapprochement avec les services des douanes, les services de l'immigration, les groupes commerciaux et le secteur privé	ONPV	CER et autres organisations	Secteur privé, ONPV, CER et autres organisations	
ST7/O4/A4.3		Encourager les partenariats public-privé avec les utilisateurs des services phytosanitaires	ONPV	CER et autres organisations	Secteur privé, ONPV, CER et autres organisations	
ST7/O4/A4.4		Élaborer et diffuser des études de cas de collaboration entre les secteurs public et privé autour d'objectifs communs sur des questions de mesures phytosanitaires/ de biosécurité/d'accès aux marchés	FANDC, Secrétariat de la CIPV et autres entités	CER et autres organisations, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	ONPV, FAO, Banque mondiale, ORPV, CER et autres organisations, FANDC	

ST7/O5/A5.1	La capacité des organes régionaux à influencer les politiques nationales, à participer à leur élaboration et à les promouvoir est renforcée	Créer des cadres de rencontre permettant aux organisations régionales de confronter leurs expériences et d'échanger leurs compétences en matière de promotion des mesures phytosanitaires	ORPV/ Secrétariat de la CIPV	FAO, CER et autres organisations	FANDC, ONPV, Banque mondiale, CER et autres organisations, ORPV
ST7/O5/A5.2		Utiliser d'autres instances internationales (Organisation de coopération économique Asie-Pacifique, par exemple) pour promouvoir les systèmes phytosanitaires nationaux	ORPV/CER et autres organisations	Secrétariat de la CIPV	FANDC, ONPV, Banque mondiale, CER et autres organisations, ORPV
ST7/O5/A5.3		Établir un état des lieux de l'utilité des ORPV	Secrétariat de la CIPV	ONPV, CER et autres organisations	FAO, ONPV, CER et autres organisations
ST7/O6/A6.1	La capacité des parties contractantes à générer, consulter et extraire des données et informations sur les activités de promotion est renforcée	Élaborer des outils de promotion fondée sur des données probantes (analyse économique, coût-avantages, etc.)	FANDC, FAO	ONPV	ORPV, CER et autres organisations, FIDA, FAO, Banque mondiale, ONPV
ST7/O6/A6.2		Procéder à un examen des documents actuels de communication et de promotion des mesures phytosanitaires	ONPV, Secrétariat de la CIPV, autres organisations	ORPV, CER et autres organisations	CIPV, FAO, Banque mondiale, FANDC, ONPV, CER et autres organisations, ORPV
<b>Domaine stratégique n° 8 : Suivi et évaluation</b>					
<b>Numéro d'activité</b>	<b>Résultat</b>	<b>Activités secondaires</b>	<b>Entité responsable</b>	<b>Appuyée par</b>	<b>Possibilités de financement</b>
ST8/O1/A1.1	Les outils de suivi et d'évaluation ont été élaborés et sont utilisés pendant toute la mise en œuvre de la stratégie phytosanitaire mondiale et à tous les niveaux.	Étudier l'existence et l'utilisation par les parties contractantes et d'autres parties d'outils de suivi et d'évaluation	Secrétariat de la CIPV	ONPV	Donateurs
ST8/O1/A1.2		Élaborer ou adapter des outils de suivi et d'évaluation	Secrétariat de la CIPV	ONPV et autres organisations	Donateurs
ST8/O1/A1.3		Créer et alimenter un centre de dépôt de l'information	Secrétariat de la CIPV	ONPV et autres organisations	Donateurs
ST8/O1/A1.4		Dispenser une formation à l'utilisation des outils de suivi et d'évaluation (y compris à l'utilisation du centre de dépôt de l'information)	Secrétariat de la CIPV	Secrétariat de la CIPV	Donateurs
ST8/O1/A1.5		Promouvoir (Secrétariat de la CIPV et autres entités) l'utilisation des outils de suivi et d'évaluation et du centre de dépôt de l'information	Secrétariat de la CIPV, ONPV et autres organisations	Secrétariat de la CIPV, ONPV et autres organisations	Donateurs
ST8/O1/A1.7		Apporter des ajustements aux outils de suivi et d'évaluation selon que de besoin	Secrétariat de la CIPV, ONPV	Secrétariat de la CIPV, ONPV	Donateurs, ONG intéressées
ST8/O2/A2.1	Les examens et évaluations périodiques sont effectués	Établir des partenariats avec des organisations de premier plan afin d'effectuer des examens et des évaluations	Secrétariat de la CIPV	Secrétariat de la CIPV	Donateurs
ST8/O3/A3	Processus d'amélioration permanente (gestion adaptative)	Communiquer les résultats des examens lorsqu'il y a lieu et prendre des mesures correctives	CIPV	CIPV	Donateurs





## CIPV

La Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) est un accord international sur la santé des végétaux qui vise à protéger les plantes cultivées et sauvages en prévenant l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles. Les voyages et les échanges internationaux n'ont jamais été aussi développés qu'aujourd'hui. Cette circulation des personnes et des biens à travers le monde s'accompagne d'une dissémination des organismes nuisibles qui constituent une menace pour les végétaux.

### Organisation

- ◆ La Convention regroupe 177 parties contractantes signataires.
- ◆ Chaque partie contractante est rattachée à une Organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV) et dispose d'un Point de contact officiel de la CIPV.
- ◆ 10 organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) ont été établies pour coordonner les ONPV au niveau régional.
- ◆ La CIPV assure la liaison avec les organisations internationales compétentes pour aider au renforcement des capacités régionales et nationales.
- ◆ Le Secrétariat est fourni par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).



### Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV)

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie)  
Tél: +39 06 5705 4812 - Télécopie: +39 06 5705 4819  
Courriel: [ippc@fao.org](mailto:ippc@fao.org) - Site Internet: [www.ippc.int](http://www.ippc.int)

Le Secrétariat de la CIPV  
est fourni et hébergé par

